

Lancement de la marque collective « Signé en Nouvelle-Aquitaine »

mardi 7 mai 2024, par [lpe](#)

En 2024, la marque collective « Produit en Nouvelle-Aquitaine » (créée en 2019) devient « Signé en Nouvelle-Aquitaine ».

Cette marque collective, qui valorise l'approvisionnement en matières premières régionales, est soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine.

Ce qui change ? L'origine régionale de l'ingrédient principal, majoritaire et/ou communicant est désormais exigée dans le cadre du nouveau cahier des charges (lorsque cela est possible sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine).

A ce jour, déjà 40 entreprises locales et régionales se sont engagées dans cette démarche (dont Lucien Georgelin, Cacolac, Pechalou, Miel Maison Cretet, Laguilhon SAS, Mainjolle, etc).

Pour rappel, l'agroalimentaire en Nouvelle-Aquitaine représente 77.900 salariés, plus de 10.000 entreprises et 35,6 milliards de chiffre d'affaires.

A propos de l'ARIA Nouvelle-Aquitaine : L'ARIA Nouvelle-Aquitaine est l'organisation professionnelle des entreprises agroalimentaires régionales. Elle rassemble plus de 200 entreprises adhérentes et près de 50 partenaires privés. Siège : à Talence (près de Bordeaux) et un bureau à Saint-Viance, près de Brive. Sa raison d'être : Rassembler et représenter toutes les entreprises régionales pour contribuer à leur développement pérenne et durable.

Ses missions : Défendre (représentation et lobbying), attirer - fédérer (développement de l'écosystème et animation du collectif) et accompagner les entreprises, via 6 principaux champs d'action : le commerce, le développement de la marque collective PRODUIT EN NOUVELLE-AQUITAINE, l'attractivité des métiers, la qualité/RSE, une veille personnalisée sectorielle et réglementaire et la mutualisation des coûts.

www.aria-nouvelle-aquitaine.com